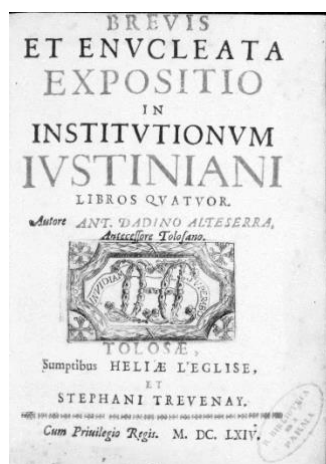


Antoine Dadine d'Auteserre

(1602-1682)

Par Yves Le Pestipon



On doit à Cyrille Dounot d'avoir rappelé la mémoire d'Antoine Dadine d'Auteserre. Il a sous-titré son livre, publié en 2013 : *L'érudition au service de la juridiction ecclésiastique, Auteserre*, ce grand professeur de droit, ne paraît pas pouvoir entrer dans la mythologie plus ou moins héroïque des toulousains.

Son fils écrivit *sa Vie*, que publia en 1903 la "Société des études littéraires, scientifiques, et artistiques du Lot". Il y donnait une image sensible, poétique, de la jeunesse de cet homme qui naquit à Cahors en 1602 puis étudia dans son collège, avant de se prendre de passion, fort jeune, pour les auteurs antiques, qu'il méditait dans une campagne où il aimait se retirer. "Lorsque le soir était venu il quittait ses livres, il s'allait promener dans les bois, où il repassait en lui-même les choses qu'il avait lues.

On lui a entendu dire aussi qu'il allait le plus souvent s'asseoir sur un rocher assez élevé, d'où il prenait plaisir à contempler le ciel, et de voir venir la nuit avec des étoiles, ce qui lui fournissait un beau sujet de méditation et de prières par où il avait toujours accoutumé de finir sa journée. Au reste il était né si fort pour enseigner, que même dans cette solitude, et dans un âge si peu avancé et si peu capable d'une pareille application, il trouva le moyen de commencer cette sorte d'exercice qui lui a depuis si bien réussi, ayant appris à lire aux bergers et aux pasteurs de ce lieu." Voilà, au temps de *L'Astrée*, un bucolique lecteur, qui préfère éduquer les bergers que courtiser les bergères... Sa vocation de professeur s'enracinait dans une rêverie pastorale et la volonté de partager le savoir avec n'importe qui. Ce témoignage, rare pour le XVII^e siècle, donne envie de connaître l'homme.

Auteserre était issu d'une famille de juristes catholiques cadurciens. Docteur en 1624, il fut candidat pour un poste de professeur à l'Université de droit canonique de Cahors, mais il ne fut pas retenu. Cet échec douloureux permit à l'Université de Toulouse de le recevoir en 1648 après quinze ans passés essentiellement dans cette ville comme avocat au Parlement. Docteur régent dans une chaire de droit civil et canon, puis doyen, il enseigna jusqu'aux approches de sa mort en 1682. Son nom apparaît fréquemment dans les comptes rendus des examens pour le doctorat.

L'œuvre d'Auteserre, en latin, est actuellement lisible en bibliothèque, ou en ligne, sur le site de "Bibliotheca tholosana". Un coup d'œil suffit pour mesurer son ampleur. *Les Œuvres complètes*, publiées entre 1770 et 1780, sont constituées de onze épais volumes.

Passionné de livres et érudit en grec comme en latin, Auteserre n'attendit pas d'être universitaire pour écrire. Pendant les quinze années qui suivirent son échec à Cahors, il approfondit ses connaissances, son expérience, et publia. Dès 1641, il fit paraître un premier ouvrage intitulé *Lex romana*. Un retour à Cahors, pour complaire à son père, pendant environ deux ans autour de 1644-1645, ne l'empêcha pas de rédiger son traité "Des Ducs et des Comtes"

et son traité "De l'origine des fiefs". Dès lors, les livres, dont la première partie des "Annales d'Aquitaine" en 1648, se succédèrent. Sa renommée se répandit en France et en Europe, ce qui le fit recevoir par l'Université de Toulouse, où il fut installé en novembre 1648.

Auteserre fréquenta les savants de la ville, en particulier ceux qui se réunissaient autour de l'archevêque Charles de Montchal, auquel il dédia ses *Dissertations en droit canonique* en 1650. Il ne se limita cependant pas à une activité toulousaine. Il eut d'utiles relations parisiennes, par exemple avec le chancelier Séguier, auquel il dédia en 1659 (mais la publication fut retardée de quelques années) son "Commentaire des décrétales d'Innocent III." Il se lia à Lamoignon, mais surtout à Colbert. Il se rendit au moins trois fois à Paris, où il fut présenté au roi.

Auteserre œuvra dans les intrigues complexes de l'Université. Ses relations, son énergie, sa culture juridique, lui permirent d'être efficace.

Il mourut le 29 août 1682 alors que sa gloire et ses protections étaient considérables. Il venait de présenter au roi le dernier des deux tomes de ses "Commentaires sur le droit romain", "espérant que sa majesté le recevrait avec la même obligeance que le premier" On peut voir son tombeau dans l'église Notre Dame du Nazareth.

Son parcours, parfois difficile, est exemplaire d'une carrière universitaire accomplie au XVII^e siècle, qui fut un moment important pour la réflexion sur le droit. Elle illustre comment Toulouse a pu être un lieu d'attraction intellectuelle, mais aussi un lieu de rayonnement. Cahors n'a pas suffi à Auteserre, mais Paris, voire l'Europe, surent reconnaître ses talents. Il ne serait pas aberrant qu'une rue toulousaine porte son nom.